Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 214

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne
Hebdomadaire romand
No 214 8 février 1973
Dixième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-15527

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Claude Bossy
Jean-Claude Favez
Jean-Pierre Ghelfi
Bernard Sadoulet

214

Domaine public

Un, dix, cent Verbois!

Parler de politique de l'énergie, c'est admettre deux faits : nos besoins en énergie vont doubler d'ici 10 ans ; pour satisfaire cette demande accrue, l'électricité s'imposerait qui, au niveau de l'utilisation, est la forme d'énergie la moins polluante. Or, pour pallier l'épuisement des potentialités hydrauliques de la Suisse, il ne reste, en fait de solutions à court terme, que les centrales thermiques alimentées par des produits pétroliers ou les centrales nucléaires. Officiellement, ces dernières ont eu la préférence ; indépendance nationale oblige (vis-à-vis des pays du Proche-Orient, par exemple) ! Qu'en penser ?

Premier temps de la réflexion, évaluation de l'urgence des besoins en énergie. Pour faire face à la croissance de la consommation énergétique, nous n'avons plus à notre disposition, pour 15 ou 20 ans, que l'énergie nucléaire. L'énergie solaire ou géothermique, la récupération de l'énergie thermique des centrales, c'est de la musique d'avenir ! Une prospection dans ces domaines est pourtant nécessaire pour éviter de vivre uniquement sur l'espoir de résoudre les problèmes techniques posés par les centrales.

Deuxième temps de la réflexion, la comparaison avec le reste du monde occidental dont nous suivons la politique générale. La puissance nucléaire installée, 23 milliers de mégawatts en 1970, va passer à 300 milliers en 1980 (soit 25 % de la production électrique dans les pays développés). Cette multiplication par 10, puis par 3 ou 5 dans la décennie suivante, est source de risques accrus. Autant il y a peu d'arguments (mis à part ceux touchant l'implantation, cf. notre dossier) à opposer, à notre avis, à la construction d'une centrale nucléaire, autant les problèmes de sécurité lors de pannes graves, de transport et de stockage du combustible usé, deviennent lancinants, faute de solutions claires, pour 30 à 50 fois plus de centrales.

Il ne s'agit pas de multiplier les images apocalyptiques, mais de poser quelques questions claires :

— Les autorités fédérales de contrôle sont-elles suffisamment fortes pour résister à la tentation d'assouplir les normes de sécurité ?

— Si l'espoir est réel de résoudre les problèmes techniques posés par le stockage des déchets radioactifs, pourquoi un plan à long terme n'est-il pas clairement formulé ?

— Bien que la Suisse ne soit pas directement touchée par le problème du stockage (puisque les déchets apparaissent lors du traitement chimique du combustible usagé en Allemagne ou en Angleterre), pourquoi les autorités fédérales n'entreprennent-elles pas une action vers une solution européenne ?

— Pourquoi la Confédération n'aurait-elle pas un rôle plus actif en matière de politique énergétique et dans le choix optimum des sites de centrales nucléaires en particulier ? Exemple : Verbois, comme toute centrale nucléaire, pose un problème d'aménagement du territoire. Les conditions de base paraissent remplies : présence de grandes quantités d'eau non polluées (le Rhône), proximité de grands consommateurs (Genève, Lausanne, le Super-CERN) ; mais la région genevoise, déjà saturée, peut-elle accueillir un surcroît d'activité économique (nouvelles industries attirées par le bas prix de l'énergie) ?

Verbois est-il, dans cette perspective, acceptable ? On peut répondre « non » dans l'espoir de poser le problème énergétique dans son ensemble ; mais le risque n'est-il pas alors trop grand d'entretenir notre crainte innée de l'avenir en oubliant qu'il s'agit de changer notre mode de vie et nos habitudes économiques ? Conscients également qu'il s'agit avant tout de sensibiliser l'opinion publique à l'urgence et à l'importance extrême de l'enjeu, nous concluons quant à nous « oui, mais... » à une condition essentielle : avant même la mise en chantier vers 1975, des réponses satisfaisantes devront être données aux questions soulevées ici.